

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

HAUT COMITE DES REFORMES INSTITUTIONNELLES

COMITÉ TECHNIQUE INTERMINISTÉRIEL D'APPUI



Unité – Travail – Progrès

TERMES DE RÉFÉRENCE DES MISSIONS DE CONSULTATION RÉGIONALE DANS LE CADRE DU PROCESSUS DES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES

*« Rénover les institutions, en vue de renforcer la démocratie, l'unité nationale et la stabilité, gages d'un progrès socioéconomique irrésistible. »
(SEM IDRIS DEBY IT'NO).*

--- Mai 2017 ---

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Président de la République a été élu le 10 avril 2016 sur le choix populaire d'un Programme Politique qui annonçait de profondes réformes institutionnelles, destinées à renforcer la démocratie, à améliorer le fonctionnement de l'Etat et à moderniser les institutions.

En exécution de ces engagements réitérés par le Chef de l'Etat dans son discours d'investiture le 08 août 2016, un Haut Comité chargé de Réformes Institutionnelles a été mis en place par le Décret N°681/PR/PM/2016 du 25 octobre 2016. Aux termes dudit Décret, le Haut Comité, en sa qualité d'organe politique de pilotage des réformes institutionnelles, est investi de la mission de concevoir et de conduire le processus des réformes, qui inclut l'organisation d'un Forum National de validation des réformes.

Le Haut Comité est appuyé par un Comité Technique créé par l'Arrêté N°188/PR/PM/2017 du 18 janvier 2017.

Ainsi, en date du 09 février 2017, le Chef de l'Etat a-t-il procédé à l'installation du Haut Comité à l'occasion d'une cérémonie solennelle au cours de laquelle des orientations claires ont été données audit Haut Comité. Ces orientations présidentielles étaient essentiellement axées sur :

- ❖ L'impératif d'opérer les ajustements qui s'imposent en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat, l'autorité de l'Etat, la gouvernance publique, l'état de droit, l'unité nationale, la paix et la stabilité ;
- ❖ La nécessité de tenir compte de l'expérience et des réalités présentes, ainsi que du contexte économique et financier dans la conception du schéma institutionnel de demain ;
- ❖ La mise en exergue des grands thèmes de réflexion que sont : la forme de l'état, le réaménagement des grandes institutions, la promotion de la femme et des jeunes, le futur cadre d'organisation des élections, toutes autres réformes allant dans le sens des objectifs recherchés ;
- ❖ L'organisation d'un Forum National ouvert et consensuel de validation des réformes ;
- ❖ La fin des travaux du Haut Comité fixée pour le premier semestre 2017.

Le Comité Technique s'est doté d'une feuille de route qui fixe l'approche méthodologique qui guidera ses travaux.

Pour l'exécution des activités inscrites dans la feuille de route du Comité Technique Interministériel, cette structure a créé plusieurs sous-comités thématiques parmi lesquels le Sous-comité chargé de la coordination, de la consultation et de la concertation avec les forces vives. Ce Sous-comité Technique a pour mission de :

- Rencontrer, échanger et recueillir les contributions des différents acteurs (partis politiques, société civile, regroupement socioprofessionnels etc.) ;
- Transmettre les propositions reçues aux sous-comités concernés ;
- Veiller à la cohérence d'ensemble des réformes envisagées.

Conformément aux orientations présidentielles le processus des réformes institutionnelles doit être conduit de façon inclusive en suscitant une participation et une consultation citoyennes les plus larges possibles.

C'est dans cet esprit que le Comité Technique a entrepris de rencontrer toutes les forces socioéconomiques du pays tant au niveau central à N'Djamena que dans toutes les autres Régions.

Le présent document sert de cadre de référence pour l'organisation des consultations dans les différentes Régions, afin de recueillir au mieux les contributions des différents acteurs.

II. LES OBJECTIFS DES MISSIONS DE CONSULTATION

A. Objectif global :

L'objectif global de la mission est d'associer toutes les forces vives des Régions du pays au processus des réformes, en vue de recueillir leurs attentes et leurs contributions à la rénovation des institutions dans l'optique de renforcer la démocratie, l'état de droit, l'unité nationale et la stabilité.

B. Objectifs spécifiques :

- Sensibiliser les populations et les auteurs socioéconomiques sur le sens, l'intérêt et la méthodologie de pilotage des réformes envisagées ;

- Recueillir les doléances, avis, contributions et suggestions des différents acteurs sur les différentes thématiques des réformes ;
- Susciter l'adhésion de tous les citoyens de l'intérieur du pays au processus de réformes ;

III. RESULTATS ATTENDUS :

- ❖ Après échange avec toutes les forces vives, la vision de la réforme telle que envisagée par le chef de l'Etat est connue et diversement appréciée ;
- ❖ Les avis, les critiques, les contributions et suggestions sont recueillis dans les différents domaines des réformes continus dans la feuille de route du comité technique interministériel ;
- ❖ L'adhésion de la majorité des populations vivant hors de N'Djamena au processus de réforme et aux différents domaines proposés dans la feuille de route est suscitée.

IV. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION RÉGIONALE

A. Composition des Missions

Le Comité Technique a constitué six (6) équipes qui couvriront les 22 Régions (hors N'Djamena) regroupées en six (6) zones.

Chaque équipe est constituée des personnalités issues du Comité Technique. Les équipes travailleront en étroite collaboration avec les autorités locales, notamment les Gouverneurs, en vue de la tenue de ces assises.

Les équipes sont ainsi composées :

Zone 1 : BORKOU, TIBESTI, ENNEDI EST, ENNEDI OUEST

1. HISSEIN TAHIR SOUGOUMI, chef de mission
2. HAMID YAMOUDA
3. BREYE GOULOUA
4. Chauffeur
5. Gendarme

Zone 2 : SILA, OUADDAI, WADDI FIRA, SALAMAT

1. KOSMADJI MERCI, Chef de mission
2. MOUSTAPHA MAHAMAT TALKO
3. ADOUM MOUSSA ELEFI
4. Chauffeur
5. Gendarme

Zone 3 : GUERA, BATHA, CHARI-BAGUIRMI

1. MAHAMAT DIGADIMBAYE, chef de mission
2. MBAISSISSEM KOULAYO
3. KADADI DODI
4. Chauffeur
5. Gendarme

Zone 4 : BARH EL GAZEL, KANEM, LAC, HADJER LAMIS

1. DJIBERT YOUNOUS, chef de mission
2. Mme DJERANG SAGLAR
3. MIAROM BEGOTO
4. Chauffeur
5. Gendarme

Zone 5 : MAYO KEBBI EST, MAYO KEBBI OUEST, TANDJILE

1. Me NADJI MADOU, chef de mission
2. Dr ALLAH ADOUMBEYE DJIMADOUMNGAR
3. APYANG PEPKISSAM
4. Un chauffeur
5. Gendarme

Zone 6 : LOGONE OCCIDENTAL, LOGONE ORIENTAL, MANDOUL, MOYEN CHARI

1. Mme SYLVIANE NGARDOUM, chef de mission
2. DINGAMADJI CARLOS
3. BRAHIM MALLAH
4. Un chauffeur
5. Gendarme

JF

B. Les Acteurs Locaux à impliquer

Afin de se conformer au souci d'associer tous les acteurs nationaux au processus des réformes institutionnelles, il est fortement recommandé de convier les représentants des groupes et corporation ci-dessous aux rencontres de concertation et de consultation.

1. Les Autorités Administratives
2. Les Représentants des Partis politiques
3. Les élus locaux et les députés qui le souhaitent
4. Les chefs traditionnels et les chefs religieux
5. Les organisations de la presse
6. Les opérateurs économiques
7. les ordres socioprofessionnels
8. les producteurs ruraux
9. les transporteurs
10. Les syndicats
11. Les ADH et autres organisations de la société civile
12. Les couches vulnérables
13. Les organisations des femmes et des jeunes

C. Les Thèmes à Aborder

Sans que la liste ci-dessous ne soit exhaustive, les contributions régionales sont attendues sur les thématiques ci-après :

- La forme de l'Etat (Décentralisation et Fédération)
- Le redécoupage administratif au niveau régional (Départements/Sous-préfectures)
- La promotion de la femme et des jeunes
- Les questions des élections
- Le régime des députés
- La réforme de la justice
- La restauration de l'autorité de l'Etat

- La question du renforcement de l'unité, de la stabilité, de l'état de droit, de la bonne gouvernance et de la paix
- Toutes autres préoccupations de portée nationale ou régionale

D. FORMAT DE LA RENCONTRE

Tout en laissant le soin aux Chefs des missions et aux autorités locales, le soin de l'organisation pratique des rencontres, les principes ci-après doivent être respectés :

- ❖ Les consultations régionales se déroulent dans les chefs-lieux des Régions où sont regroupés tous les participants.
- ❖ un Bureau/Présidium représentatif doit être constitué par les participants ;
- ❖ les consultations peuvent durer un ou deux jours.
- ❖ Elles sont couvertes médiatiquement.
- ❖ Les débats y sont totalement libres et démocratiques.
- ❖ Un Rapport est rédigé et déposé au Comité Technique.

V. LA DUREE DE LA MISSION

Les missions se dérouleront dans la période allant du 26 Juin au 10 Juillet 2017.

Des Rapports seront déposés à la fin de chaque mission.

Fait à N'Djamena, le 02 Mai 2017

**Le Ministre Secrétaire Général du Gouvernement
Chargé des Réformes
Président du Comité Technique**

Dr ABDOULAYE SABRE FADOUL

